AVIS AUX PORTEURS – LE 8 NOVEMBRE 2018

PLACEMENT DE DROITS VISANT LA SOUSCRIPTION D'ACTIONS ORDINAIRES

Qui peut participer au Placement de Droits?

Axe Exploration Inc. (la « **Société** ») a annoncé la signature d'une lettre d'intention conditionnelle avec les actionnaires de Terranueva Pharma Corporation (« **Terranueva Pharma** ») en vue de l'acquisition de tous les titres de Terranueva Pharma et en vertu de laquelle la Société changera son nom pour Corporation Terranueva (l' « **Acquisition** ») et consolidera ses Actions ordinaires selon un ratio d'une (1) nouvelle action par seize (16) actions antérieures (la « **Consolidation** »), le tout tel que décrit dans le communiqué de presse du 25 juillet 2018 (l'Acquisition et la Consolidation collectivement désignés la « **Transaction** ») (voir www.sedar.com).

Concurremment, mais indépendamment de la réalisation ou non de la Transaction, la Société émet, en date du 28 novembre 2018 (la « **Date effective** »), aux porteurs d'Actions ordinaires en circulation inscrits à la fermeture des registres le 25 octobre 2018 (la « **Date de clôture** ») et qui sont des résidents d'une province ou d'un territoire du Canada (les « **Territoires admissibles** »), un maximum de 62 932 645 droits leur permettant de souscrire un maximum de 62 932 645 actions ordinaires selon les modalités décrites dans la présente notice (le « **Placement de Droits** »).

Qui est habilité à recevoir des Droits?

Le Placement de Droits n'est offert que dans les Territoires admissibles, tous les autres territoires étant des territoires non admissibles. Sous réserve des dispositions précises indiquées dans la notice de placement de droits relative aux droits datée du 8 novembre 2018 (la « **Notice »**), les personnes qui résident dans les territoires non admissibles ne pourront pas recevoir des Droits ni en exercer.

Un porteur de Droits qui ne réside pas dans un Territoire admissible et qui détient des Droits pour le compte d'une personne résidant dans un Territoire admissible pourrait être en mesure d'exercer les Droits à la condition que le porteur nous fasse parvenir une lettre de l'investisseur, que nous jugerons convenable, au plus tard le 12 février 2019 nous indiquant que l'acheteur véritable est un résident d'un Territoire admissible et indiquant que cette souscription, de la façon que nous en jugerons convenable, est légale et en conformité avec toutes les lois en valeurs mobilières et autres lois applicables, notamment qu'elle fait l'objet d'une dispense de prospectus (un « porteur admissible approuvé »).

Les adhérents de la CDS qui reçoivent des Droits pour le compte de porteurs véritables inadmissibles ne peuvent permettre l'exercice de ces droits par ceux-ci, à moins que les porteurs ne soient des porteurs admissibles approuvés.

Combien de Droits sont placés?

Un maximum de 62 932 645 Droits, qui visent la souscription d'un maximum de 62 932 645 Actions ordinaires, sont placés.

Combien de Droits recevrez-vous?

Chaque porteur d'Actions ordinaires inscrit à la Date de clôture qui réside dans un Territoire admissible recevra un (1) Droit pour chaque tranche d'une (1) Action ordinaire détenue. Aucune fraction de Droit ne sera émise. De plus, Axe n'émettra aucune fraction d'Actions ordinaires découlant de la Consolidation. Par conséquent, les fractions d'Actions ordinaires résultant de la Consolidation seront arrondies au chiffre entier supérieur suivant lorsque la fraction obtenue sera de 0,5 ou plus. Autrement, les fractions d'actions seront annulées.

À quoi chaque Droit vous donne-t-il droit?

Chaque Droit vous permet de souscrire une (1) Action ordinaire moyennant le paiement du Prix de souscription (ci-après défini) (le « **Privilège de souscription** »). Le prix de souscription est de 0,04 $ par Action ordinaire (le « **Prix de souscription** »). Advenant la clôture de la Consolidation, chaque Droit vous permettra de souscrire à un seizième (1/16) d'Action ordinaire moyennant le paiement du Prix de souscription. Ainsi, le prix de souscription sera ajusté proportionnellement (16x) et équivaudra à un prix de 0,64 $ par Action ordinaire (post-Consolidation).

De quelle façon les Droits vous seront-ils acheminés?

Si vous êtes un actionnaire inscrit, un certificat de droits (un « **Certificat de Droits »**) attestant les droits auxquels vous avez droit vous a été remis avec le présent avis. Veuillez consulter le Certificat de Droits et la Notice pour obtenir des instructions sur la façon d'exercer vos droits.

Si vous êtes un actionnaire non inscrit (un « **Actionnaire non inscrit »**) dont les Actions ordinaires sont détenues par l'intermédiaire d'un courtier en valeurs, d'une banque, d'une société de fiducie ou d'un autre adhérent du système d'inscription en compte administré par Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (**CDS**), vous ne recevrez pas de Certificat de Droits. Veuillez consulter la Notice et communiquer avec votre adhérent de la CDS pour obtenir des instructions sur la façon d'exercer vos Droits.

À quel moment et de quelle manière pouvez-vous exercer vos Droits?

La période pour exercer les droits prend fin à 17 h (heure de Montréal) le 26 février 2019 (l'« **Heure d'expiration »**).

Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous pouvez exercer votre privilège de souscription en remplissant le ou les formulaires appropriés sur votre Certificat de Droits et en remettant le Certificat de Droits rempli, accompagné du paiement intégral du Prix de souscription de chaque Action ordinaire souscrite, à Service aux investisseurs Computershare Inc., le Dépositaire nommé par la Société aux termes du Placement de Droits, à l'adresse indiquée dans le Certificat de Droits, au plus tard à l'Heure d'expiration. Veuillez consulter la Notice et votre Certificat de Droits pour obtenir de plus amples renseignements.

Si vous détenez vos Droits par l'intermédiaire d'un adhérent de la CDS, vous devez organiser tous les exercices de Droits avec votre adhérent de la CDS. Les Actionnaires non inscrits doivent acheminer toutes les demandes d'exercice de Droits, ainsi que le Prix de souscription de chaque Action ordinaire souscrite, à leur adhérent de la CDS dans un délai suffisant avant l'Heure d'expiration pour permettre à l'adhérent de la CDS d'exercer dûment les Droits. Veuillez-vous reporter à la Notice pour obtenir de plus amples renseignements. De plus, les actionnaires non-inscrits devraient communiquer avec leur adhérent de la CDS pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon d'exercer leurs Droits.

Les souscriptions d'Actions ordinaires effectuées dans le cadre du Placement de Droits seront irrévocables et les souscripteurs ne seront pas en mesure de révoquer leurs souscriptions d'Actions ordinaires une fois qu'elles auront été soumises.

Quelles sont les étapes à suivre par la suite?

Ce document contient des renseignements essentiels sur la Société et le Placement de Droits. Vous trouverez plus de détails dans la notice de Placement de Droits de l'émetteur. Pour en obtenir un exemplaire, consultez le profil de la Société sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com), le site Web de la Société au http://axeexploration.com/ ou communiquez avec votre courtier ou avec Johanne Moreau, chef de la direction financière de la Société (tél. (450) 622-5785). Pour prendre une décision éclairée, vous devriez lire la notice de placement de droits ainsi que le dossier d'information continue.

Axe Explorations Inc.

(Signé) David Mc Donald
David Mc Donald
Président et chef de la direction